



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU DU 03 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le 03 mai à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire dans la salle d'honneur de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Bureau Communautaire : 26 avril 2018,

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
17	9	0	4	4

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Membres présents :

BIDAUD Jean-Michel, FAYE Jean-Pierre, GANE Isabelle, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, POURCHET Pierre

Suppléants avec voix délibérative :

TESSIER Marie Claude (remplace M. MUZETTE Thierry)

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

BAUDEMONT Dominique, CHADELAUD Michel, DOLLEY Alain, SERRU Marie-Claire

Absents :

CAMBOU Stéphane, GARDELLE Bruno, MENUCELLI Thierry, PLAZANET Mélanie

Secrétaire de séance : LENOBLE Monique

PERSONNÉL

Délibération n°43-2018: Liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires

Monsieur Le Président informe les membres du bureau sur un rappel fait récemment par le Trésorier concernant le paiement des heures supplémentaires aux agents.

En effet, au terme de la réglementation sur les pièces justificatives de la dépense, il revient à l'assemblée délibérante de fixer la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

En raison des nécessités de service et à la demande (du Président, de la Direction), des heures supplémentaires sont réalisées de manière occasionnelle par les agents de la collecte des déchets pour la réalisation d'interventions techniques sur les bâtiments communautaires.

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- De fixer la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation d'heures supplémentaires de la manière suivante :
 - -les agents titulaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel de catégorie C et de catégorie B, relevant des cadres de technicien, d'agent de maîtrise, d'adjoint technique

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 09 mai 2018

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Acte rendu exécutoire le : **17 MAI 2018**
Publié le : **17 MAI 2018**



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
8, rue de la Collégiale
87120 EYMOUTIERS